



LILLE MÉTROPOLE HANDBALL CLUB DE VILLENEUVE D'ASCQ

Règlement intérieur

Secrétariat LMHBCV

71, rue des comices – BP243 – 59665 Villeneuve d'Ascq

@ : 5759052@ffhandball.net (Secrétariat général)

N° SIREN : 339299901

Règlement Interne du Club Lille Métropole Handball club de Villeneuve-d'Ascq

Préambule

Le Lille Métropole Handball club de Villeneuve-d'Ascq a pour objectif de promouvoir la pratique du handball dans un esprit de fair-play, de respect, et de camaraderie. Ce règlement interne a pour but de garantir le bon fonctionnement du club et le respect des valeurs sportives et humaines qui nous animent.

Article 1 : Adhésion et Cotisation

- 1.1 L'adhésion au club est ouverte à tous, sous réserve de l'acceptation du présent règlement interne.
- 1.2 Chaque membre doit s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le comité directeur.
- 1.3 Le paiement de la cotisation est une condition préalable à la participation aux activités du club.

Article 2 : Respect et Comportement

- 2.1 Tous les membres du club, y compris les joueurs, entraîneurs, parents, et bénévoles, doivent respecter les règles du jeu, les décisions des arbitres, et le règlement du club.
- 2.2 Les comportements violents, insultants ou inappropriés sont strictement interdits et pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Article 3 : Entraînements et Compétitions

- 3.1 La participation régulière aux entraînements et aux compétitions est obligatoire pour les joueurs.
- 3.2 En cas d'absence, le joueur ou son représentant légal doit prévenir l'entraîneur dans les plus brefs délais.

Article 4 : Équipements

- 4.1 Chaque joueur est tenu de respecter le matériel mis à sa disposition et de porter l'équipement réglementaire lors des entraînements et des matchs.
- 4.2 Toute dégradation volontaire du matériel sera à la charge de l'auteur des faits.

Article 5 : Conseils de Discipline

- 5.1 Un conseil de discipline peut être convoqué en cas de manquement grave au règlement interne par un joueur ou un parent.



LILLE MÉTROPOLE HANDBALL CLUB DE VILLENEUVE D'ASCQ

5.2 Les motifs de convocation d'un conseil de discipline incluent, mais ne sont pas limités à : violences verbales ou physiques, non-paiement des cotisations, non-respect des règles et des décisions du club.

5.3 Le conseil de discipline est composé de membres du comité directeur et, si nécessaire, de l'entraîneur concerné.

5.4 Les décisions du conseil de discipline sont sans appel et peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive du club.

Article 6 : Pénalités Financières

6.1 En cas de convocation d'un conseil de discipline qui serait provoquée par le comportement d'un joueur ou d'un parent, et après décision du conseil d'administration, les frais administratifs et financiers associés à la tenue de ce conseil pourraient être à la charge du joueur ou du parent concerné.

6.2 Le montant de ces frais serait fixé par le comité directeur en fonction des coûts réels encourus par le club.

Article 7 : Communication

7.1 Les informations officielles du club seront communiquées par courrier électronique, affichage au club, ou via le site internet du club.

7.2 Chaque membre est tenu de consulter régulièrement les moyens de communication mis en place par le club.

Article 8 : Modifications du Règlement

8.1 Le présent règlement peut être modifié par le comité directeur en cours de saison.

8.2 Toute modification sera communiquée aux membres par les moyens de communication habituels.

Article 9 : Acceptation du Règlement

9.1 L'adhésion au club implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

9.2 Tout manquement au règlement pourra entraîner des sanctions disciplinaires conformément aux articles précédents.

Fait à Villeneuve-d'Ascq, le 5 juin 2024

Le Président du Club
Delecourt, Philippe

Delecourt Philippe



LILLE METROPOLE HANDBALL
CLUB VILLENEUVE D'ASCQ
N° SIREN : 339299901
@ : 5759052@ffhandball.net
71 Rue des Comices
59620 Villeneuve d'Ascq

Le Secrétaire
Gilquin Christophe

Gilquin Christophe

Ce règlement a été conçu pour assurer le bon fonctionnement et le respect des valeurs de notre club de handball. Toute suggestion ou question concernant ce règlement peut être adressée au comité directeur.